

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite à l'ajou-
ment faite de quorum en séance de 3 et avis donné aux conseillers absents,
tenue à la salle ordinaire des séances le 9 janvier 1922 à 10 heures du matin
conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec,
à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers, Fulvius Brassard
Léopold Genet, Auguste Brisson, Arthur Labonté et André Brassard formant quorum
sous la Présidence de M^r Arthur Labonté Pro Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Auguste Brisson

secondé " L. Genet

que les minutes de séances de 5 Décembre 1921 et 3 Janvier 1922. soient
acceptés et signés.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Léopold Genet

secondé " Auguste Brisson

que le conseil ayant pris connaissance d'une requête demandant à ce que la
route nationale future passe par le Lac Labelle et La Minerve, approuve le tracé
proposé dans la dite requête reconnaissant le grand avantage qu'il aurait sous
tous les rapports tant pour la Paroisse du Canton Joly que pour celle de La Minerve
et que le Secrétaire Trisorier fasse copie en double de la résolution ci-dessus
pour être annexés à la requête sus mentionnée,

fait le 9.1.22.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller André Brassard

secondé " Auguste Brisson

que le Secrétaire Trisorier soit autorisé de payer à M^{lle} A. Delage la somme de \$4⁰⁰
pour son opinion re crossing public lot n^o 35^I

le 9.1.22

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Aug. Brisson

secondé par " Léopold Genet

que vu la Proclamation du Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec en
date du 13 Décembre 1921 le conseil ordonne d'amender le rôle d'évaluation en y retirant
les propriétaires des lots n^o 1 à 16 du Rang 1 de La Minerve annexé et de donner avis
aux évaluateurs d'avoir à passer dans ce rang pour en faire l'évaluation

le 25.1.22

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller André Brassard

secondé par " Aug. Brisson

que la soumission de M^r Henri Brassard pour l'entretien du chemin des lots 14 à 20 inclusive
du 1^{er} rang J pour la somme de \$16.00 lui soit adjugé par contrat

le 15.1.22

Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller Julien Brassant
 seconde " Léopold Genet

av. 23.1.22

que M. P. E. Godard soit nommé inspecteur de voirie pour la montée Renaud Lang et
 en remplacement de M. Albert Martin qui a quitté le Canton

Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller Julien Brassant
 seconde " Aug. Brisson

Paradis et
 sus sa lève

que M. Eclair Pharaud soit nommé inspecteur de voirie pour le Rang A
 en remplacement de M. J. B. Paradis qui a quitté la Paroisse

Adopté unanimement

Proposé par M. le conseiller Aug. Brisson
 seconde " Julien Brassant

X

que M. Henri Boivin soit nommé auditeur des livres de la Corporation pour
 l'année 1922 et qui lui soit payé 5.- pour son travail

Adopté unanimement

Proposé par M. le conseiller Julien Brassant
 seconde " - " - André Brassard

av. 24.1.22

que le conseil ayant pris connaissance de la demande de M. Jos. Leugny pour avoir de
 clôture sur le lot n° 31 montée Orban décide qu'il ne peut donner suite à cette
 demande ou que la montée Orban n'est pas sur ce lot.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller Léopold Genet
 seconde " Aug. Brisson
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Arthur Laborite

Pro Maire.

Julien Ledoux
 Secrétaire

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du canton Joly

Je soussigné J. B. Cédilotte Cultivateur du canton Joly ayant été dûment nommé Président de l'Élection municipale de janvier 1922 par résolution passée en conseil le 5 Décembre 1921 jure sur les saints Évangiles de remplir bien fidèlement et impartialement le devoir de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle
ce 10 Janvier 1922

et j'ai signé
J. B. Cédilotte Président

Julien Ledoux
Commissaire de la Cour Supérieure
dans et pour le district de Montcalm

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du canton Joly

Je soussigné Adrien Cédilotte Cultivateur du canton Joly ayant été nommé par Commission Secrétaire de l'Élection municipale du canton Joly de janvier 1922 jure sur les saints Évangiles de remplir bien fidèlement et impartialement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi à Labelle ce 11 Janvier 1922

et j'ai signé
Adrien Cédilotte

Julien Ledoux
Commissaire de la Cour Supérieure
dans et pour le district de Montcalm

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du canton Joly

Avis public est par les présents donné par J. B. Cédilotte Président à l'Élection municipale de canton Joly de janvier 1922 nommé à cette charge par résolution du conseil en date du 5 Décembre 1921 que la mise en nomination pour la place de conseillers en remplacement de Messieurs Julien Brassant, Arthur Labonté et Normand Labelle sortant de charge aura lieu le Mercredi 11 Janvier 1922 entre 10 heures et midi à la Salle publique du Village de Labelle et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomination des candidats il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire pour les dites charges, l'ordonne que la votation se fasse le Samedi 16 Janvier 1922 de huit heures du matin à six heures du soir à la dite Salle publique du Village de Labelle

J'ai nommé par Commission M. Adrien Cédilotte comme mon secrétaire d'Élection
Donné à Labelle ce 31 Décembre 1921

J. B. Cédilotte
Président d'Élection

Je, soussigné, Julien Ledoux, Secrétaire Trésorier domicilié dans Labelle, sous mon serment d'office, étant dûment assermenté dépose et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir: Sur la façade de l'Église Catholique de la dite Paroisse de Labelle et sur la façade de la Salle publique le trentième jour du mois de Décembre 1921 entre 4 heures de l'après midi, et en le lisant à la porte de la dite Église, à l'issue du service divin du matin, le premier jour de Janvier 1922 étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce deuxième jour du mois de Janvier Mil neuf cent vingt deux

Julien Ledoux
Secrétaire Trésorier

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec
District de Montcalm

À une assemblée des Electeurs Municipaux de la Municipalité du Canton Joly tenue le 11 Janvier 1922 à 10 heures du matin à la Salle Publique de la Municipalité du Village de Labelle conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cette fin par J. Bédilotte Président d'Élection le 31 Décembre 1921 tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis ensemble annexé au procès verbal de la présente assemblée et demeurant aux archives du dit Conseil sous la Présidence de J. Bédilotte nommé à cette charge par résolution du Conseil en séance du 5 Décembre 1921.

Advenant l'heure de dix heures du matin le Président fait lire l'avis donné pour la présente Élection déclare l'assemblée ouverte et requiert Messieurs les Electeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme Conseillers locaux de la dite Municipalité.

Advenant l'heure de midi le Président déclare l'assemblée close

Ont été mis en nomination pour la place de Conseiller local

M^r Julien Brassard. Arthur Labonté et Honoridas.

Labelle cultivateur du Canton Joly.

Propose et seconde M^r Téléphore Pharaud. Arthur Alarie et Jules Brassard.

M^r Joseph M^c Gibbon Industriel de Labelle

propose et seconde par M^r P. E. Forget et Wilfrid Plante.

Advenant l'heure de midi le Président déclare l'assemblée close et ayant été mis en nomination plus de candidats qu'il y en avait à élire, j'ordonne que la votation se fasse le lundi 16 Janvier 1922 de 8 heures du matin à 6 heures du soir à la Salle Publique du Village de Labelle ..

Sont mis en nomination M^r Julien Brassard

Arthur Labonté Honoridas Labelle Joseph M^c Gibbon

Labelle 11-1-1922

J. B. Bédilotte Président

Adrien Bédilotte

Secrétaire d'Élection

Nous Messieurs Hormidas Labelle, Arthur Labonté et John J. Mc Gibbon ayant été
 dûment élus conseillers municipaux de la municipalité du Canton Joly, jurons sur les
 saints Évangiles, chacun pour soi, de remplir bien et fidèlement les devoirs de notre charge
 et ce au meilleur de notre jugement et de notre capacité ainsi que Dieu nous soit en aide.

Assemblé devant moi à Labelle

le 6 février 1922

Jules Lecloux
 Secrétaire

Hormidas Labelle
 John J. Mc Gibbon
 Arthur Labonté

Composition du Conseil en 1922

Maire	J. B ^{te} Leclotte	élu en 1921	
Conseillers	Auguste Brisson	élu en 1921	
	André Brassant	" "	
	Leopold Goulet	" "	
	Hormidas Labelle	" 1922	
	Arthur Labonté	" "	
	John J. Mc Gibbon	" "	"

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le 6 février 1922 à 10 h³⁰ du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents :

Monsieur le Maire J. B. Cédilotte et messieurs les conseillers Auguste Brisson, L. Genet-Roum Labelle, John J. M^r Gilbois, Arthur Labonté et André Brassard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire J. B. Cédilotte.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit :

Proposé par M^r le conseiller L. Genet

Secondé " Aug. Brisson

que les minutes de la séance du 9 janvier 1922 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller André Brassard

Secondé " L. Genet

que M^r Arthur Labonté soit nommé Procureur

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Aug. Brisson

Secondé " L. Genet

qu'un avis soit donné à l'Inspecteur de voirie M^r Joseph Langon que M^r E. Walbuck ayant demandé de la clôture neuve dans la Montée Brisson, sur le bord du Lac Labelle sur le lot n^o 23 et 1/4 du 2^e rang # qu'il mesure l'étendue de la clôture à faire qu'il donne un avis public à la porte de l'Eglise du jour, de l'heure et les conditions d'adjudication de la dite clôture suivant le Règlement n^o 46 et que dans l'avis de vente de la dite clôture qu'il soit tenu compte du vieux matériel qui resterait la propriété de l'adjudicataire et qu'un avis de cette vente soit donné à tous les Intéressés

art. 68-2-22.

qu'il en soit de même de la clôture dans la Montée Urban demandée par M^r Jos. Langon seulement il devra mesurer cette clôture depuis le tournant en montant vers la ligne du 33^e et d'avoir à faire la clôture depuis le tournant jusqu'à l'école

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Arthur Labonté

Secondé " John J. M^r Gilbois

qu'un avis soit donné à l'Inspecteur Agraire des demandes de clôture de ligne faite au conseil. entre

art. 8-2-22.

M^r Honorius Lecompse et Elzéar Paradis Lot 25^e
et Adonias Paradis " 26^e

Jules Brassard et Bernard Pousinet Lots 12 et 14^e
" et Wang Auger Lots 13 et 12^e

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Horn. Labelle
secondé " Aug. Brisson

que le R^g de l'évaluation soit amendé comme suit:

Remplacer le nom de M^r fo. Paradi par celui de M^r Paquin pour le lot 25^A
Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller L. Genet
secondé " John J. M^r Gibbon

que le Conseil demande au Département de la Voirie les octrois ci-dessous:

\$ 500⁰⁰ pour redresser la courbe sur le lot n^o 28^g et continuer l'élargissement du chemin
côté nord du Lac Labelle.

Cent 28.2.22 " 300⁰⁰ pour continuer le redressement de la côte du lot 4^g

" 300⁰⁰ pour redresser et miner la côte du lot 7^g

" 2000⁰⁰ pour acheter le chemin du bord du Lac Labelle côté sud en que cette partie
du Canton de la Minerve est maintenant annexée au Canton Joly

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Aug. Brisson
secondé " Horn. Labelle

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

John J. Gibbon
P. G.

J. B. Ledilotte Secaire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec à une session ^{générale} du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances le
District de Montcalm 6 mars 1922 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du Code municipal de la Province
de Québec à laquelle session sont présents: Messieurs le Maire J. B. Ledilotte et Messieurs les
Conseillers Leopold Genet, Aug. Brisson, André Brassard et John J. M^r Gibbon formant
quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Aug. Brisson
secondé " John J. M^r Gibbon

que les minutes de la séance du 6 février dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Leop. Genet
secondé " Aug. Brisson

que le Sec. Victories réponde à la lettre de l'hon. Ministre de la Voirie en date du 11^e qui lui a demandé

Cent 11.3.22 " sont de nouveaux octrois pour cette année, ceux obtenus précédemment ont été tous dépensés en 1921
dans les travaux auxquels ils étaient destinés mais que ces travaux n'ayant pas été complètement
terminés avec les subsides obtenus l'année dernière nous demandons de nouveaux subsides pour
parachever les travaux ébauchés et les mener à bon port utiles

Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller Aug. Brisson
 Seconde " Andri Brastard

* que l'audition des comptes de la Municipalité de Carleton Place faite par M. Louis Boivin auditeur
 soit acceptée telle que lue et vue au Conseil et qu'il soit payé à l'auditeur \$5. pour son travail
 Adopté unanimement

Proposé par M. le conseiller Léop. Genet
 Seconde " Aug. Brisson

* que Jules Ledoux soit réengagé comme Sec. Trésorier aux conditions précédentes
 Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller Andri Brastard
 Seconde " John J. M^e Gibbon

Jan 18, 3. 22
 que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à préparer un règlement n^o 51 fixant le taux de
 la taxe municipale pour l'année 1922 à 1/4 ¢ pour recouper les dépenses de l'année
 finissant le 31 Décembre 1921 et qu'avis en soit donné à la porte de l'Eglise
 le règlement sera homologué en séance du 3 avril prochain
 Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller Aug. Brisson
 Seconde " Léop. Genet

qu'en cas où Dame V^oe A. Adam demandait à renouveler son billet
 à l'échéance que M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier en leur qualité
 respective soient autorisés à le faire aux mêmes conditions que précédemment
 Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Andri Brastard
 Seconde " John J. M^e Gibbon
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
 Sec. Trésorier

P. B. Ledilotte Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec
District de Montcalm

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 3 Avril 1922 à 9^h heures du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire J. B. Pédilette et Messieurs les Conseillers Aug. Brisson, E. Genet, Thom. Labelle, J. J. M^r Gibbon, Art. Laboude et André Brassard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit.

Proposé par M^r le conseiller Thom. Labelle

Secondi " " Arthur Laboude

que les minutes de la séance du 6 Mars soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller J. J. M^r Gibbon

Secondi " " Thom. Labelle

que le rôle d'évaluation dressé par les évaluateurs pour le Rang 1 anciennement de la paroisse et présentement annexé au Canton Joly - soit accepté

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller E. Genet

Secondi " " Thom. Labelle

et résolu unanimement que le règlement n^o 51 ci-après soit homologué et signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire Brisson

Règlement n^o 51 fixant le taux de la taxe municipale pour l'année 1922

Canada

Province de Québec
District de Montcalm

À une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 3 Avril 1922 à 9^h heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire J. B. Pédilette et Messieurs les Conseillers Aug. Brisson, E. Genet, Thom. Labelle, J. J. M^r Gibbon, Arthur Laboude et André Brassard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller E. Genet

Secondi " " Thom. Labelle

et résolu unanimement que le règlement n^o 51 soit homologué et signé par M^r le Maire et le Secrétaire Brisson

Attendu qu'à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances

le 6 Mars 1922 une résolution a été passée autorisant le Secrétaire Brisson à préparer un règlement n^o 51

fixant le taux de la taxe municipale pour l'année 1922 à 1/4^e dans la partie de la valeur cotisée des biens imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force pour rencontrer les dépenses de l'année 1921 et qu'un avis en soit donné à la porte de l'église

Attendu qu'un avis public a été donné à cet effet, et que ledit avis et le certificat de publication de cet avis ont été lus au conseil.

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considération.

Attendu qu'il est nécessaire que la somme de Cent, dix sept dollars et trente deux centimes soit perçue par cotisation ou par voie de taxation directe sur les biens imposables de la municipalité

du Canton Joly

Canton Joly pour rencontrer les dépenses de l'année 1921 Secoir:

Travaux de voirie	\$ 269.20
Salarié du Secrétaire	100.00
Loyer de la salle	45.00
Dépenses diverses	48.65
Fonds de bâtisses et fûés	12.00
Intérêts	39.00
Imprimés	3.47
	\$ 517.32

Après délibération, il est ordonné et statué par règlement du Conseil et le Conseil ordonne par règlement ce qui suit:

avis 8.4.21

Qu'après de rencontrer la somme de \$ 517.32 due par la corporation pour les causes et raisons ci-dessus, une taxe ou imposition de une fiante et ^{quatre} ~~deux~~ deniers et pour chaque cent fiantes de la valeur cotisée de biens imposables de la municipalité du Canton Joly suivant le rôle d'évaluation actuellement en force soit par les propriétaires et devra être prélevé de la manière voulue par la loi, et que le Secrétaire du Conseil au Bureau de cet effet la dite somme de \$ 517.32, à être cotisée et collectée, comme susdit, sera due et payable, sera tenu de faire un rôle de perception aux fins de prélever par voie de taxation directe la cotisation imposée par les propriétaires aussitôt après la publication du présent règlement.

Donné à Labelle ce 3 avril 1921.

Signé Jules Ledoux
Secr. Trésorier

Vraie copie certifiée

Jules Ledoux
Secr. Trésorier

Signé J.B. Ledilotte
Maire

Proposé par M^r le Conseil J. Bibby
Secrétaire

que le compte de la C^e du C.P.R. pour entretiens du crossing public 35^e soit accepté et payé \$ 2.00

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseil L. Genet

Secrétaire J. Bibby

que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à préparer un règlement n^o 52 à l'effet que toute la monnaie ou route, et les ponts actuellement à la charge de contribuables soient faits, améliorés et entretenus aux frais de la Corporation.

qui sera publié en soit donné à la porte de l'église.

Le règlement sera examiné en séance du 1^{er} mai prochain et devra être soumis ensuite au vote des électeurs Municipaux

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseil L. Genet

Secrétaire " Comm. Labelle

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Secr. Trésorier

J.B. Ledilotte Maire

Résolution approuvée en séance

avis 8.4.21

Canada

Municipalité du Canton JolyComité de Québec
Bétiot & Fontebay

À une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances le 1^{er} Juin 1922 à 9^h heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents: Messieurs le Maire J. B. Pédilette et Messieurs les conseillers Aug. Brisson, S. Genet, Rom. Labelle, J. J. M^{re} Gibbon, Arthur Labondi et André Brassard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^{re} le conseiller S. Genet

Seconde " Aug. Brisson

que les minutes de la séance du 3 avril 1922 soient acceptées et signées: sauf à retrancher la proposition faite par M^{re} S. Genet secondée par M^{re} J. J. M^{re} Gibbon pour mettre tous les membres à la charge de la Municipalité

Adopté unanimement.

AVIS de motion est donné par M^{re} S. Genet qui à la prochaine session il proposera un règlement pour que tous les membres ou routes et pont actuellement à la charge des particuliers soient faits entretenus et améliorés aux frais de la Corporation du Canton Joly et que ce règlement soit ensuite soumis aux votes des Electeurs.

Proposé par M^{re} le conseiller S. Genet

Seconde " Ad. Labondi

que M^{re} le Maire J. B. Pédilette soit chargé par le conseil d'aller voir le soir disant pont du lot n^o 6 Rang B et en faire rapport à la prochaine séance

Adopté unanimement.

Proposé par M^{re} le conseiller S. Genet

Seconde " Aug. Brisson

M. 1.5.22 X que M^{re} le Sr. Jean fils Inspecteur du Rang J. soit autorisé à dépenser la somme de \$25.- pour réparer le chemin du Rang J aux endroits les plus dangereux et ce quand la chose pourra se faire convenablement.

Adopté unanimement.

lecture est faite au conseil d'un avis de M^{re} P. E. Forget d'avoir à arranger le chemin de la Prairie de Carter d'ici 15 jours et à défaut de ce faire des procédures seront prises contre la Corporation.

Proposé par M^{re} le conseiller Aug. Brisson

Seconde " André Brassard

que le conseil a pris cet avis en considération, mais regrette ne pas avoir à s'occuper de réparer le chemin de la Prairie de Carter, la Corporation du Canton Joly n'ayant jamais reconnu ce chemin comme étant un chemin municipal.

Adopté unanimement.

Proposé par M^{re} le conseiller Aug. Brisson

Seconde " Ad. Labondi

que le compte Si. des voirs soit accepté et payé

66^{1/2} J. Laf. Belina par M^{re} Delorme pour entretien de sa fonction hiver 1921.22

5⁰⁰

Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller Ad. Labonté

secondi - - - Aug. Brisson

que l'inspecteur d'agriculture à Québec soit avisé d'avoir à se rendre sur les terres de M^{rs} P. DuJours et de M^{rs} Labellé et M. Branchant pour voir ce qui il y aurait à faire pour débarrasser les champs qui demandent la culture de M. Branchant

Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller S. Genet

secondi " Aug. Brisson

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

*Jules Leclercq
Secr. Général*

M. B. Lédilote Modéré

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 5 juin 1922. à 9^h heures du matin conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire J. B. Lédilote et Messieurs les conseillers Auguste Brisson, Esp. Genet, J. J. M^{rs} Gibbon, Arthur Labonté et André Brassens formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par le conseiller S. Genet

secondi - - - Aug. Brisson

que les minutes de la séance du 1^{er} mai 1922 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le conseiller Aug. Brisson

secondi " J. J. M^{rs} Gibbon

que les diéres clotures de la Montée Brisson-Orban vendues par l'inspecteur de voirie Joseph Langon et adjugées comme suit:

94/114	à Joseph Langon	Montée Orban	740 pieds	\$60.-
91/114	à Joseph Langon	Montée Brisson	lot 26 #. 1685 pieds	75.-
85/114	à J. J. M ^{rs} Gibbon	"	23. 1/2 # 1100	70.-

soient acceptées.

Adopté unanimement.

Communication est faite au conseil d'une lettre de M^{rs} J. A. Gauthier, en date du 30^{me} se plaignant que les chemins à partir de chez M. O. Brisson à aller chez M. Genet sont en mauvais ordre. Le conseil prend cette lettre en considération, et il est proposé par le conseiller S. Genet

secondi " Aug. Brisson

que l'inspecteur de voirie soit avisé de faire améliorer cet état de chose si réellement il y a amélioration à faire.

Adopté unanimement.

M. B. Lédilote Sec. Général

Propose par M^r le conseiller Aug. Bisson

Seconde " André Brassard

17.6.22 / de donner avis aux Inspecteurs P. Clot fils, L. Bisson et E. P^r Jean fils d'avoir à faire arranger de suite les chemins fontières et les montées sous leur juridiction

Adopté unanimement.

Propose par M^r le conseiller Arthur Labonde

Seconde " J. J. M^r Gibbon

17.6.22 / que l'Inspecteur Evariste P^r Jean fils soit autorisé à dépenser une somme ne dépassant pas \$15.⁰⁰ dans la montée du Rang J, il en est de même pour l'Inspecteur P. Clot fils auquel le conseil accorde une somme ne dépassant pas \$15.⁰⁰ pour les fontières des lots 11-12 et 13 du Rang I.

Adopté unanimement.

Propose par M^r le conseiller L. Genet

Seconde " A. Labonde

/ que M^r Ant. Francœur soit nommé Inspecteur de voirie pour les lots 1 à 16 du Rang 1 nouvellement annexé.

M^r Francœur étant présent, est assomé séance tenante

Adopté unanimement.

Propose par M^r le conseiller L. Genet

Seconde " J. J. M^r Gibbon

qu'un règlement n^o 52 pour qui à l'avenir toutes les montées ou routes et les ponts actuellement à la charge des Indivisibles soient faits, améliorés et entretenus aux frais de la corporation soit soumis et approuvé par les électeurs municipaux avant d'avoir vigueur et effet.

Propose en amendement par M^r le conseiller André Brassard

Seconde " Arthur Labonde

de ne pas faire de règlement n^o 52 comme ci dessus proposé.

Ont voté pour l'amendement M^r André Brassard et Arthur Labonde.

ont voté pour proposition principale. M^r L. Genet, J. J. M^r Gibbon et Auguste Bisson.

la proposition principale ayant réuni la majorité des votes, est adoptée.

Propose par M^r le conseiller L. Genet

Seconde " Aug. Bisson

que le règlement n^o 52 soit soumis au vote des Electeurs le lundi 26 Juin 1922 de 9 h⁰⁰ du matin à 6 h⁰⁰ du soir à la salle publique du Village de Sabille.

Adopté unanimement.

/ Monsieur le Maire J. B. Cédilotte ayant fait son rapport au sujet du Pont du lot n^o 6 du Rang B, après examen de ce rapport le Conseil trouve et décide que ce pont ne peut être mis à la charge de la Paroisse et conséquemment le compte présenté par M^r Wilfrid David est nul et non avéré

Adopté unanimement

à suivre

Canada
ville de Québec
not. de Pontevoy

Municipalité du Canton Joly.

Je soussigné J. B. Ledilotte Maire de la Municipalité du Canton Joly Président d'office, suivant article 378 du C.M., d'une assemblée publique des Electeurs du Canton Joly tenue le 26 juin 1922 à 9 h du matin à la Salle Publique du Village de Labelle. pour approuver ou désapprouver un règlement n° 52 pour qu'à l'avenir tous les montées ou routes et les ponts actuellement à la charge des Intéressés, soient faits améliorés et entretenus aux frais de la corporation, soit soumis et approuvés par les Electeurs Municipaux avant d'avoir vigueur et effet jure sur la Sainte Évangile que je remplirai bien et fidèlement le devoir de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité - ainsi que Dieu me soit en aide

Assurance devant moi à Labelle
ce 26 juin 1922

J. B. Ledilotte président
Maire

Julien Ledoux
Com. de la Cour supérieure
et pour le district de Montcalm.

Je soussigné Julien Ledoux Notaire Prévôt, Officier d'office, de l'assemblée publique des Electeurs du Canton Joly tenue le 26 juin 1922 à 9 h du matin à la Salle Publique du Village de Labelle pour approuver ou désapprouver le règlement n° 52 jure sur la Sainte Évangile que je remplirai bien et fidèlement le devoir de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide

Assurance devant moi à Labelle
ce 26 juin 1922.

Julien Ledoux
Not. Prévôt
Canton Joly

J. B. Ledilotte officier

Advenant l'heure de 9 heures ce 26 juin 1922. M. le Président ouvre l'assemblée et après avoir lu le règlement n° 52. ouvre le bureau de votation et procède à l'émargement des votes.

n°	Noms	lots	Approuvé	Désapprouvé	heures.
✓ 1	P. E. Foujet	27 28 29 G	1		9 ¹²
✓ 2	Gél. Pharaud	18 A		1	9 ¹⁴
✓ 3	Henni Brassard	21 B		1	
✓ 4	Arthur Labelle	40 G	1		9 ¹⁵
✓ 5	J. J. Larcombe	3 H	1		9 ¹⁶
✓ 6	J. J. M. Giblin	25 "	1		9 ¹⁷
✓ 7	Aug. Lacombe	2 "	1		9 ¹⁸
✓ 8	Salus Belmose	40 F		1	9 ²²
✓ 9	Ev. P. Jean Joly	5. 6 I		1	9 ²⁴
✓ 10	Albie Benoit	35. 36 G	1		"
✓ 11	Hector Valiquette	2. 3 B		1	9 ²⁵

	N ^o	nom	lots	approuve	Desapprouve	heures
✓	12	Joseph Brousseau	39 G	6	5	9 ²⁶
✓	13	E. Genet	24.25 G	1		9 ²⁷
✓	14	Jos. Amiel Brousseau	35.36 G	1		9 ²⁹
✓	15	Fred. Lanza	34 I		1	9 ³⁰
✓	16	Joseph Paradis	26 I	1		9 ³²
✓	17	Jul. Brassant	13 H		1	9 ³⁴
✓	18	Arthur Labonte	20.21 A		1	9 ³⁴
✓	19	William Marier	1/2 12 A		1	9 ³⁵
✓	20	Julian Brassant	20 B		1	"
✓	21	Telephore Marier	11 A		1	9 ³⁶
✓	22	Wilfrid David	5.6.7 B		1	9 ⁴⁵
✓	23	Abdullah David	1/2 1.4 v		1	"
✓	24	Joseph Lanza	31.32.33 H	1		9 ⁴⁶
✓	25	Jos. David	15 Pa		1	9 ⁴⁹
✓	26	Belind Belisle	10 A		1	9 ⁵³
✓	27	hap. Belinas	1/2 15 1/2 16 G	1		9 ⁵⁴
✓	28	Loni Valiquette	38 G		1	9 ⁵⁵
✓	29	Jos. Boivin	33 I	1		9 ⁵⁶
✓	30	Michel Boivin	37.39 H	1		9 ⁵⁷
✓	31	Jos. Raymond	19 G	1		9 ⁵⁸
✓	32	Genevieve Aubie	14 B		1	9 ⁵⁹
✓	33	P. E. Godard	5 C		1	10 ⁰⁶
✓	34	St. Milpoux	9 D		1	10 ⁰⁷
✓	35	Jos. Dubé	35 E		1	10 ⁰⁸
✓	36	Chap. Bellemosse	40 F		1	10 ⁰⁹
✓	37	Donat Marier	1/2 12 A		1	10 ¹⁰
✓	38	Genevieve Godard	29.30 I		1	"
✓	39	Dolphin Paradis	34.35 H	1		10 ¹¹
✓	40	Pierre Milpoux	5 D		1	10 ¹⁵
✓	41	Suzanne Aubie	14 B		1	10 ¹⁶
✓	42	Loni Boivin	33 I	1		10 ²⁷
✓	43	Dorothée Belisle	8.9. A		1	10 ²⁵
✓	44	Agathe Cormier	30 H	1		10 ³⁰
✓	45	Loni Jubinville fil.	24.25 "	1		"
✓	46	Donat Marier	1/2 12 A		1	10 ³¹
✓	47	M. Brauchant	4 D		1	10 ⁴⁶
✓	48	hap. David	12 B		1	10 ⁴⁷
				19	24	

nos	Noms	lots	Approuve	Desapprouve	heures
49	O. Gadbois	11.12 H	19	29	10 ⁵⁰
50	B. Binson P ^{re}	19 B	1		10 ⁵¹
51	Daniel Brousseau	36.37 H	1		10 ⁵⁵
52	Raoul Labelle	35 ^F .22 ^H		1	10 ⁵⁹
53	Aug. Binson	1/14 1/15 G	1		11 ⁰⁸
54	Hor. Labelle	6 D		1	11 ¹⁰
55	Omer Cusson	27.28.29 G	1		11 ¹²
56	R. Vermont	13-16 Rang 1	1		11 ²⁷
57	Fort. Lord	16 B		1	11 ⁴⁵
58	M. St Pierre	16		1	11 ⁴⁶
59	Ely. Paradis	25 I	1		12.20
60	ad. Paradis	26 "	1		"
61	John Chanette	1 Rang 1	1		12.21
62	Aime Barbeau	11.12 "	1		"
63	Alf. Dugue	20.22 I	1		12.22
64	Fa S. Bastien	19 G	1		12.24
65	Gust. Binson frs	6-10 G	1		12.26
66	Jon "	" G	1		"
67	Donat Kébiquette	2.3 B	1		12.27
68	John Valla	26 A	1		12.38
69	J. B ^e Paradis	1/20 A		1	12-58
70	Michel Paradis	14 A		1	"
71	Louis Jubinville P ^{re}	25 H	1		1-17
72	Hilare Labelle	13 A		1	1.24
73	R. Richard	4 H		1	1.37
74	Ch. Daig	2 Rang 1	mol par tuberculose		
75	Ant. Francour	3.4.5.6 "	2		18.42
76	Pac. Labelle P ^{re}	7 A		1	18.45
77	Jon. Corriveau	1/6 26 1/37 H	1		"
78	Jon. Landon	26 H	1		18.46
79	Denai Lanza	31.22 I		1	1-48
80	Hon. Lecompte	6. C		1	"
81	Hector Lavallee	36.37 F		1	1 ⁵¹
82	Cher. St Yvo	4 D	1		1 ⁵²
83	Pierre Landon	26 H	1		1 ⁵³
84	D. Clement	22 A		1	1 ⁵⁵
85	André Brassard	9. B		1	2-0
86	Julia Paradi	26 I	1		2 ²²
			42	43	

n°	Noms	Lot	Approuvai	Desapprouvai	Reçu
87	Alph. Saindon	15 #	42	48	210
88	Dolphi Aubie	14 #			218
89	Muglin Labelle	35 F			222
90	Jos. Labelle fils d'Ugès	5 A			225
91	Jos. Labelle fils de Pacifica	7 A			225
92	George Ingle	13 G	1		228
93	Walter "	13 G	1		228
94	David Kelmisse	40 F			230
95	Edouard Sevigny	40 #			230
96	M ^{re} V ^{re} Lafontaine	30 #	1		230
97	Delphat Labelle fils de Pac.	7 A			232
98	Alph. Sauriol	25 #	1		235
99	Jos. Belisle fils	1/2 12 A			
100	Art. Robert	6 A			320
101	Euclide Boisy	3/4 12 G	1		325
102	Fred. David Père	13 B			345
103	Fred David fils	11 "			"
104	Wm. Louis	11/4 12 G	1		350
105	V ^{re} Kap. Kautel	8 B	1		358
106	Adil. Dampin	39 F			440
107	Adrie Adilotte	19 A			445
108	A. Alarie	30 2 35 A			455
109	Edelmann Houdy	1 B			542
110	Norm. Gauthier	1 A			"
			49	60	

1 Vote nul -

Le Soussigné J. B^{te} Adilotte président à l'assemblée publique des Electeurs municipaux convoqués au fins d'approuver ou d'approuver le Règlement n° 52 mettant sous le mode et fait à charge de la Paroisse du Canton Joly, énoncé ci-dessus, advenant l'heure à 6 heures de la nuit. Ont voté pour le règlement 49 votes ont voté contre 60 votes. En conséquence, le Règlement n° 52, est rejeté par une majorité de 11 votes.

Jules Ledoux
Greffier

Labelle 26 Juin 1922
J. B. Adilotte Président

de juillet 1922 @ février 1932

Canada

Municipalité du Canton Joly

Comité de Québec
Comité de Pontcalm

A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 3 juillet 1922 à 9^h heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

M. le Maire J. B. Ledilotte et Messieurs les conseillers Aug. Brisson, Exp. Gouet, André Brassard et Norm. Labelle formant quorum pour la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M. le Conseiller Léopold Gouet

Secondé " " André Brassard

que les minutes de la séance du 5 juin 1922 soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Aug. Brisson

Secondé " " Norm. Labelle

que le rôle d'évaluation soit révisé et amendé comme suit

# 10	Diminuer l'évaluation de Jos. Bélisle fils de \$75.- pour les bâtisses.	12	A
13	Remplacer le nom d'Éugène Ledilotte comme fils majeur de J. B. Ledilotte	15.16	A
# 5	de P. E. Labelle	7	A
# 17	Augmenter l'évaluation de J. B. Paradis de \$80.- pour les bâtisses	20	A
# 25	Biffer le nom de Donat Valiquette comme fils majeur de l'habitant	2	B
# 22	Diminuer l'évaluation de F. David fils de 50.- pour les bâtisses	11	B
# 42	Augmenter " de l'impôt de 25.- " "	6	C
# 43	" " M. Beauchamp de 25.- pour la terre	4	D
# 46-49	Remplacer le nom de Jos. Dubé par celui de Bapt. Dubé comme propriétaire et rentier Jos. Dubé comme occupant	7 ⁵⁰	35 ^E
# 49	Augmenter l'évaluation de la terre de 20.- de Labelle	37.38	E
# 57	Remplacer le nom de Pierre Brisson par celui de Dame V ^{ve} P. Brisson	11.12	G
# 58	" ^{Épouse} Eddy Brisson " Eddy Rock	3.12	G
# 67	Diminuer l'évaluation de la terre 10.- de Bâtisse 100.- de J. de P. Bastien	19	G
# 57	Remplacer les noms de Jos. Bastien et Emil Carlier. terre 10.- Bâtisse 100.-	-	-
# 68	Augmenter l'évaluation de J. L. Gouet de 25.- pour les bâtisses	24.25	H
# 92	" " de Labelle de 30.- pour la terre	22	H
# 95	Diminuer l'évaluation de J. J. M ^{re} Giblin de 175.- pour les bâtisses	25	H
# 96	Augmenter " de J. L. Lavoie de 100.- " "	.	.
# 101	Remplacer le nom d'Arthur Lavoie par celui de Jos. Lavoie comme propriétaire et biffer le nom d'Aug. Lavoie comme occupant et Charles Lavoie comme fils majeur.	428.417	H
# 102	Augmenter l'évaluation de Jos. Lavoie de 50.- pour la terre et 100.- pour les bâtisses	417.418.49	H
# 104	" " Jos. Lavoie 10.- " "	31.31.33	H
# 111	Remplacer Augustin Paradis occupant moulin J. M ^{re} Giblin	34	H

- # 114^a Renter le nom de Charles Dumoulin comme propriétaire Evaluer la terre 100. - bétail 250. - Lot 4ⁱ
- # 117 Augmenter l'évaluation de P. Clot Père de 50. - pour la bétail " 7ⁱ
- # 130 Renter le nom de Albert Boivin comme fils mapur de cultivateur de Jos. Boivin " 33ⁱ
- # Augmenter l'évaluation de D. Tennat de 70. - pour la terre " 13 rang 1

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Andrie Brassard
 Secondé " " Horn. Labelle

que M^r Léop. Genet soit nommé conducteur des travaux pour faire du minage dans le Rang 6. de poly octroi de \$ 100. n° 667

v. l. l. l. le 4-7-22 +

que M^r Aug. Brisson soit nommé conducteur des travaux pour la confection d'un chemin reliant le lac Labelle au chemin de la Chapelle octroi n° 334^e mais qu'il attende les nouvelles instructions du Département avant de commencer les travaux

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Aug. Brisson
 Secondé " " Horn. Labelle

or. 4-7-22 +

que le Conseil accorde à M^r P. Clot fils Inspecteur sur sa demande une somme de \$ 10. - pour améliorer la Côte Cartou lot n° 11ⁱ

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Andrie Brassard
 Secondé " " Aug. Brisson

que les comptes ci. dessous soient acceptés et payés

une à la bibliothèque Popin f du 9 juin - 1 livre de minutes.

2.97

75 à Justinien Lacombe par la Corp^m pour aux frontières de lots 11, 12 et 13ⁱ

15. -

122
173 à Arthur Francoeur par R. Tennat à la frontière lot 13 Rang 1

2.10

94 à J^r Langon par le lot 21^e 1 pour avec cheval. 3.25

94 à Josephat Langon " " 1 " 2. -

5.25

94 à J^r Langon par la Corp^m 1/2 pour avec 1 cheval lot 26^e 4. - 1.63

94 à Josephat Langon " " 1/4 " " 1. - 2.63

un Payable par la Corporation pour sur le lot 26^e à

94 à J^r Langon " 1 pour avec 1 cheval 3.25

94 à Josephat " " 1 " 2. -

91 à J^r Lacombe " 1/2 " 2 hommes 2. -

66 à Jean Genet " 1 " 2. -

66 à Henri Genet " 1 " 2. -

48 à D. Labelle " 1 " 2. -

48 à Horn Labelle " 1 " 2. -

29 à L. Paquette 1/2 " 1

16.25

114^v Par les Indéressés à la montée Orban. Orban payable à

94 ^v	Jos. Langzon	2 jours avec 1 cheval	montée Orban	6.50
94 ^v	Josephat "	2 jours	"	4.-
91 ^v	Jos. Laminon	3 hommes 1/2 jour chaque	"	9.-
91 ^v	"	1 " 1/2 " avec cheval	"	1.63
66 ^v	F ^{co} Gent	1 jour	"	2.-
66 ^v	Reis "	1 "	"	2.-
85 ^v	F ^{co} Walbreecq	2 "	"	4.-
85 ^v	manuel "	2 "	"	4.-
48 ^v	L. Labelle	2 "	"	4.-
48 ^v	Jean "	1 "	"	2.-
115 ^v	Omor Lusson	2 "	"	4.-
89 ^v	L. Paduette	1 -	"	2.-
114 ^v	a Jos. Langzon	1 h ^{re} avec 1 cheval	montée Orban	0.33
94 ^v	"	5 h ^{re} total à 2 hommes	"	2.-
94 ^v	Josephat "	1 h ^{re}	"	0.20
48 ^v	L. Labelle	1 "	"	0.20
48 ^v	Jean "	1 "	"	0.20
89 ^v	L. Paduette	1 "	"	0.20
91 ^v	Jos. Laminon	1 " à 3 hommes.	"	0.60
91 ^v	"	1 " avec cheval	"	0.33
85 ^v	F ^{co} Walbreecq	1 " 2 hommes	"	0.40
115 ^v	O Lusson	1 "	"	0.20
87 ^v	a Jos. L. Gibbon	7 morceaux pèche de J ^{rs} = 245 à 26.00	"	6.08
94 ^v	a Jos. Langzon	42 ^e de laufe machin de J ^{rs} = 136.	"	3.40

115.13 *

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller L. Gent

Seconde " #. Labelle

que la Sienne soit levée

Jules Ledoux
Secrétaire

Adopté unanimement.
L. B. Besilotta Noais

Canada

Province de Québec
district de MontcalmMunicipalité du Canton Joly.

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 7 Août 1922 à 10 h du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire J. B. Cédilotte et Messieurs les Conseillers Leopold Genet, Horm. Labelle et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller S. Genet

Secondi " H. Labelle

que les minutes de la séance du 3 juillet 1922 soient acceptées et signées
Adopté unanimement.

Lecture est faite au conseil d'une lettre de M^r Insp. Larrain du 10.7.22 au sujet du chemin de la petite rivière

Le Conseil décide de laisser les choses suivre leur cours.

Proposé par M^r le conseiller Art. Labonté

Secondi " Leop. Genet

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit:

en remplaçant le nom de M^r J. Brassard par celui de M. Ménard pour les lots 14.15 Rang J et partie du 14 Rang J.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Art. Labonté

Secondi " S. Genet

qu'en vue d'exempter de grande dépense, le Secrétaire Brissonier écrive à M^r Alfred Hamel pour lui demander de télégraphier provisoirement que M^r Horm. Labelle et Pierre Milfours passent sur ses terrains pour sortir de chez eux et d'un autre côté qu'il écrive aussi au Ministre de la Colonisation au sujet des terres octroyées à M^r H. Labelle et P. Milfours et lui demande les octrois nécessaires pour ouvrir un chemin de Colonisation pour sortir les lots concédés 27.28.29 Rang E. et que le département envoie un Ingénieur pour examiner quel serait le meilleur moyen de sortir les colons établis sur les lots ci-dessus

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Art. Labonté

Secondi " Leop. Genet

que le Secrétaire Brissonier écrive à l'Inspecteur W. David qu'il fasse arranger la frontière d'Henri Brassard laquelle a été détériorée par les débris

pluies et de donner à M. Brassard un avis de 3 jours, après ce délai si les travaux ne sont pas faits, qu'il les fasse aux frais de M. Brassard

Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller L. Genet

Secondé " H. Labelle

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

85¢	à J ^{me} Walbecq	Pour confection de la clôture des lots 23 et 24 Rang R.	\$ 70.00
75¢	à J. J. Lacombe	pour la coup. brass aux dans la montée du Rang J.	5.00
75¢	à Paul Lacombe	"	5.00
74¢	à Aug. Lacombe	"	5.00
12¢	à J. B. Ledilotte	Président de la votation du Regl ^e n° 52	5.00
un	à J. Ledoux	greffier	5.00
			15.00
			10.00

Adopté unanimement

Proposé par M. le conseiller L. Genet

Secondé " H. Labelle

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Secrétaire

J. B. Ledilotte Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec
District de Montcalm

Une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances le 5 septembre 1922 à 9 h du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : M. le conseiller L. Genet.

le 6.9.22

J. L.

Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté la séance est ajournée au lundi 2 octobre prochain

Jules Ledoux
Secrétaire

Adopté
J. B. Ledilotte Maire

Canada

Province de Québec
district de MontcalmMunicipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 2 octobre 1922 à 9 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents :

Monsieur le Maire J. B. Ledilotte et Messieurs les Conseillers :
Aug. Brisson, Arthur Labonté et André Brassard formant
quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire :

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M^r le conseiller Aug. Brisson
Seconde " Arthur Labonté

que les minutes de séances du 7 août et 5 sept. soient acceptées et signées
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Aug. Brisson
Seconde " André Brassard

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit :

- * Remplace le nom de M^r Edmond Hardy par celui de L. Valiquette lot 1/2 B.
- * Renter le nom de Donat Valiquette comme co-propriétaire avec Aug. Brisson
- * pour les lots 14 et 1/2 15 G.
- * Renter M^r M. Bivert comme rentier sur le lot 4 D
- * " sous les son fils comme fils majeur de O. Lusson père Lots 27, 28, 29 G.
- * " Jos. Gribault comme occupant Lot 36, 37 F
- * Remplace le nom d'Euclide Boissy par celui de P. E. Fougat lot 3/4 12 G
- * Renter " " comme occupant lots 11 et 1/4 12 G.
- * " " Arthur Gauthier comme fils majeur de P. Gauthier Lot 17 A
- * " " Josephat Langu " " Jo. Langu lots 31, 32, 33 #
- * Remplace le nom de Jules Brassard par celui de Paul Brassard Lot 13 #
- * " " de Charles Daing par celui de Ch. Basher pour le terrain
- * lot 2 Rang 1 et maintenir le nom de M^r Charles Daing pour les bâtisses
- * et une partie du terrain
- * et donner avis aux évaluateurs d'avoir à changer l'évaluation de
- * M^r Charles Daing

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Arthur Labonté
Seconde " André Brassard

que le siège de M^r J. J. M^r Gibbon soit déclaré vacant

Adopté unanimement

Proposé par M. le conseiller Arthur Labonté
 Secundi - " - André Brassard

que le conseil soit convoqué en session spéciale pour le lundi 16 courant
 à l'heure ordinaire de séance pour nommer un conseiller en remplacement
 de M. J. J. M. Gibbon

Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller André Brassard
 Secundi " " auq. Brisson

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés:

111	Par les Intéressés de la route du Rang à chemin de la Chapelle.			
74	à Aug. Lacombe	1 ^{1/4} jours	2.50	
75	à J. J. Lacombe	2 "	4.-	
75	à Paul Lacombe	2 "	4.-	
100	à Er. S. Jean Jos	2 "	4.-	
101	à P. Clot fils	1 "	14.-	28.50 +
<u>Par la Corporation</u>				
100	à Er. S. Jean Jos	lot 11 - 1 jour	2	
101	à P. Clot fils	" 1 ^{3/4} -	3.50	5.50
53	Par H. Delorme - trav. à sa franchise			
7	à Gust. Brisson	10 h ✓	2.- ✓	
54	à Ch. Barkaw	10 - ✓	2.-	
57	à Aug. Brisson avec 2 ch ^s	5 ✓	2.25	6.25 ✓
7	à Gust. Brisson	4 h avec 1 charrue ✓	1.30 ✓	
59	à Paul S. Charlebois			
57	à Aug. Brisson avec 2 ch ^s	5 h ✓	2.25	
7	à Gust. "	5 ✓	1.-	
54	à Ch. Barkaw	5 - ✓	1	4.25 ✓
<u>Montée Rang H.</u>				
7	à Jos. Brisson	10 h. avec 1 ch. ✓	3.25 ✓	
7	à Gust. Brisson	5 " ✓	1.63 ✓	4.88 ✓
<u>Lot n° 16 H</u>				
7	à Gust. Brisson	5 h - ✓	1 - ✓	
7	à " "	8 h - ✓	1.60 ✓	
57	à Aug. "	5 - ✓	1	
54	à Charles Barkaw	5 - ✓	1	
54	à " "	8 - ✓	1.60	
7	à Jos. Brisson	8 - ✓	1.60	
57	à Aug. Brisson	8 - avec 2 ch ^s	3.60	11.40 ✓
<u>Montée Brassard G.</u>				
57	à Aug. Brisson	5 h + 10 = 15	3.00 ✓	
7	à Gust. "	5 + 4 + 10 + 10 = 29 h	5.80	

119	<u>Suite Montée Brissong</u>		8.80 ✓	
7 ✓	Emile Brisson	3 ✓ ✓	0.60 ✓	
7 ✓	Jos. Brisson avec 1 ch.	10 ✓ ✓	3.25 ✓	
62 ✓	cap. Gelina	X + 10 + 10 = 20	4.- ✓	
64 ✓	Jos. Lèindou fob	X ✓ 10 + 10 = 20	4.- ✓	
54 ✓	Ch. Barhau	✓ 10	2.- ✓	
33 ✓	<u>P. E. Borjel</u> front lot 1/4 du 12h.	10 10	2.-	24.65 ✓
54 ✓	Ch. Barhau	1 ✓	0.20	
7	Gust. Brisson	1 ✓	0.20 ✓	0.40
114	<u>Bas le Vent de la Montée Brisson</u>			
94 ✓	Josephat Langon avec 1 cheval	1/2 f. + 1/2 f. + 1/2 f.	4.88	
94 ✓	Josephat "	1/2 f. + 1/2 f. + 1/2 f.	3.-	
86 ✓	L. Submivelle fob avec 1 cheval	1/2 f.	1.63	
94 ✓	Josephat Langon	3 h	0.60	
94 ✓	Josephat "	3 h	0.60	10.71 ✓

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Arthur Labonté
 Seconde " " Aug. Brisson
 que la séance soit levée

Jul. Lecloux

Adopté unanimement
 J. B. Leclotte Maire

Canada

Municipalité du canton Joly.Province de Québec
District de Montcalm

À une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite à l'ajournement en séance du 2^e et avis donné, tenu à la salle ordinaire des séances le 16 Octobre 1922 à 9^h 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Messieurs le Maire J. B. Cédilotte et Messieurs les Conseillers Aug. Bisson. Horm. Labelle. Arthur Labouli et André Brassard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Horm. Labelle

secondé - " - Arthur Labelle

que M^r Julien Brassard soit nommé conseiller Municipal du canton Joly en remplacement de M^r John J. M^r Gibbar dont le siège a été déclaré vacant à la dernière séance

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller André Brassard

secondé - " - Aug^r Bisson

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Julien Brassard
M^r

J. B. Cédilotte Maire

Je soussigné Julien Brassard, ayant été dûment nommé conseiller Municipal du canton Joly jure sur les saints Évangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle

ce 7 novembre 1922

Julien Brassard

Julien Brassard
Com. de la Cour Supérieure
dans et pour le district de Montcalm.

Canada

Province de Québec
district de MontcalmMunicipalité du Canton Joly

à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 7 novembre 1922 à 9 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers L. Genet, Horm. Labelle et André Brassard

après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté il est proposé par le conseiller L. Genet

secondé " " Horm. Labelle

que la séance soit ajournée au lundi 13 et à l'heure ordinaire des séances et qu'avis en soit donné aux conseillers absents

fait le 8. 11. 22

Adopté unanimement

J. B. Ledoux
S. G. J. B. Ledoux Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada

Province de Québec
district de Montcalm

à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite à l'ajournement en séance du 7 et avis donné aux conseillers absents, tenue à la salle ordinaire des séances le 13 novembre 1922 à 9 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Julien Brassard, André Brassard et Arthur Labonté

après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté il est proposé par le conseiller Julien Brassard

secondé " " Arthur Labonté

que la séance soit ajournée au lundi 20 et à l'heure ordinaire et ce pieusement, et qu'avis en soit donné aux conseillers absents

fait le 15. 11. 22

Adopté unanimement.

J. B. Ledoux
S. G. J. B. Ledoux Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme district de Fontenay suite à l'apurement faute de quorum en séance du 13^e et avis donné à tous les membres du Conseil, tenue à la Salle ordinaire des séances le 20 novembre 1922 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: Messieurs le Maire J. B. Cédilotte et messieurs les Conseillers Julien Brassard, L. Genet, Horn. Labelle Aug. Brisson et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^e le conseiller L. Genet
 Secondé " " Horn. Labelle

que les minutes des séances des 2 et 16 octobre et 7 et 13^e soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller L. Genet
 Secondé " " Horn. Labelle

que les diverses soumissions faites à la porte de l'Eglise le 12^e pour l'octation des divers montés. n^o soient adjudicés définitivement par contrat comme suite

112 ✓	Monté Milfours	bonne	monté seulement	à J. Dubé pour	\$ 8 ⁰⁰ ✓
46 ✓	"	"	"	" Raoul Labelle	: 14 ⁷⁵ ✓
110 ✓	"	"	"	"	"
48 ✓	"	"	"	"	"
114 ✓	"	"	"	"	"
123 ✓	"	"	"	"	"
110 ✓	"	"	"	"	"
94 ✓	"	"	"	"	"
119 ✓	"	"	"	"	"
62 ✓	"	"	"	"	"
114 ✓	"	"	"	"	"
86 ✓	"	"	"	"	"
121 ✓	"	"	"	"	"
68 ✓	"	"	"	"	"
120 ✓	"	"	"	"	"
106 ✓	"	"	"	"	"
110 ✓	"	"	"	"	"
67 ✓	"	"	"	"	"

et de remettre en vente la montée du rang J

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller Aug. Brisson
 Secondé " " Horn. Labelle

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit:

- * Rembar le nom de P. Chevassu comme propriétaire du Lot 26^e et l'évaluer à \$ 100
- * " " de M^e Auguste Languon comme fils majeur de Catherine et de son Languon
- * " " " " " " " " " " " "

suivant leurs demandes écrites

Adopté unanimement.

Propose par M^r le conseiller Arthur Labonté
 Seconde " " Aug. Brisson

que les propriétés ci-dessous soient envoyées au conseil de l'ordre pour y être vendues pour taxes après avis préalable aux propriétaires

Propriétaire	Lots	Rang	Notes
Pierre Journet		A	
Jos. Belisle fils	"	"	P
Louis Gauthier	"	"	P
Napoléon David	"	B	P
Dolphis Aubic	"	"	
Nap. Gélinas	1/2 15. 1/2 16.	"	G
F. de S. Bastien	19	"	"
Dolphis Paradis	34. 35	"	P
Jos. Brousseau	"	"	
L. Richard	"	"	
F. Pommier	14	"	L
Alph. Samiel	25 Empl ^t	"	"
Daniel Brousseau	"	"	
Jos. Corvisseau	"	"	
Alfred Paradis	"	"	
Éréd. David Poir	"	"	B.

Adopté unanimement.

Propose par M^r le conseiller L. Genet
 Seconde " " Aug. Brisson

que l'inspecteur de voirie Jos. Languon. donne ordre à M^r L. Jubinville fils d'avis à mener immédiatement ses eaux venant de la sortie de sa propriété qui ferment dès maintenant déjà le milieu du chemin et détériorent la route Brisson

Adopté unanimement

Propose par M^r le conseiller Julien Brassard
 Seconde " " Horm. Labelle

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

à Jos. Languon	par la route Brisson.	1 jour avec 1 cheval	3.25 \$
à O. Gadois	" Rang H	travaux été et hiver 1921. 22	4. -

Adopté unanimement

Propose par M^r le conseiller L. Genet
 Seconde " " H. Labelle

que la séance soit levée

Jules Ledoux
 Secrétaire

Adopté unanimement.
 H. B. Levesque Secrétaire

fait

94 ✓
 114 ✓
 80 ✓
 109 ✓

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
District de Montcalm

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 4 Décembre 1922 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents :

Monsieur le Maire J. B^{le} Ledilotte et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Leopold Genet, Arthur Labonde et André Brassard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M^r le conseiller Leopold Genet

Seconde " " Arthur Labonde

que les minutes des séances des 7, 13 et 20 novembre dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller L. Genet

Seconde " " André Brassard

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit :

* Remplacer le nom de M^r P. E. Forget par celui de Dominique St Pierre comme propriétaire pour le club, avec emplacement ^{lot 27 G.} depuis une certaine distance qui descend au lac jusque la ligne du 26 G.

Pour la balance des terrains appartenant à M^r P. E. Forget lot 28, 29 G.,

* remplacer son nom par celui de M^{lle} Germaine Forget, comme propriétaire

* Remplacer le nom de M^r Alph. Lauriol comme propriétaire de l'ancien emplacement de feu M^r Lapointe lot 25 G. par celui de Arthur Forget

* Rendre le nom de George Raymond comme fils majeur de Jo. Raymond occupant du lot 19 G.

* Retenir le nom de O. Lusson fils comme occupant des lots 27, 28, 29 G. étant parti aux États,

* Rendre le nom de Leonard Vierquet comme occupant des lots 27, 28, 29 G.

Prop.

Proposé par M^r le conseiller L. Genet

Seconde "

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit :

Rendre le nom d'Eddy Cook, comme locataire du lot 3/4 12 G.

demande faite par écrit par M^r P. E. Forget propriétaire

Par le second

Adopté unanimement.

à suivre.

- Proposé par M^r le conseiller André Brassard
 Secondé Arthur Labonté
 fait le 9.12.22 que le Secrétaire Trisorier remette en vente publique l'entretien du
 chemin de la Montée du Rang J. 1922-23
 Adopté unanimement.
- Proposé par M^r le conseiller L. Genet
 Secondé - " - Julien Brassard
 fait le 12.12.22. que l'Inspecteur de voirie Arthur Francoeur soit requis d'assister
 à la prochaine séance du Conseil
 Adopté unanimement.
- * Proposé par M^r le conseiller Arthur Labonté
 Secondé ~~que~~ " " Léopold Genet
 que M^r Julien Brassard soit nommé Président de l'Élection
 Municipale de Janvier 1923
 Adopté unanimement.
- Proposé par M^r le conseiller L. Genet
 Secondé " " Art. Labonté
 que la séance soit levée
 J. B. Cédilotte
 Sec. Trisorier
 Adopté unanimement.
 J. B. Cédilotte

Municipalité du Canton Joly

Canada
 Province de Québec
 District de Pontchartré

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly
 tenue à la salle ordinaire des séances, le 2 Janvier 1923 à
 10h⁰⁰ du matin conformément aux dispositions du code municipal
 de la Province de Québec à laquelle session sont présents
 Monsieur le Maire J. B. Cédilotte et M^r le conseiller L. Genet
 Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été
 constaté, la séance est ajournée au Lundi 8^e et qu'un avis
 en soit donné aux Conseillers absents

Adopté
 J. B. Cédilotte
 Sec. Trisorier

avis 4.1.23